

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2015)
Heft: 4

Artikel: L'armée a besoin d'un cadre financier stable
Autor: Braun, Peter
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-781287>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Ci-contre et pages suivantes : Bat car 1,
Sion, 20.06.2015.
Photos © A+V.

DEVA

L'armée a besoin d'un cadre financier stable

Dr. Peter Braun

Chef du domaine DEVA à l'Etat-major de l'armée

Les conditions cadres, définies pour le développement de l'armée, sont stables depuis des années : il s'agit d'adapter l'armée aux exigences de l'environnement de la politique de sécurité et de corriger différentes lacunes, apparues lors de la mise en œuvre de l'Armée XXI. Les valeurs de référence concernant le personnel et avant tout les finances étaient et sont en revanche bien moins stables. A côté des améliorations recherchées dans la disponibilité, l'instruction et l'équipement, un des objectifs essentiels du DEVA consiste, d'ailleurs, à équilibrer durablement prestations et ressources. Des directives politiques changeantes représentent aussi, d'un point de vue de la planification, un défi considérable.

Rapport sur l'armée 2010 et rapport complémentaire

La lutte acharnée et pluriannuelle entre le Conseil fédéral et le Parlement concernant les valeurs de référence du DEVA a commencé avec le rapport sur l'armée du 01 octobre 2010. Dans ce rapport, le Conseil fédéral émet comme directives de planification pour le DEVA un effectif réglementaire de 80'000 militaires et un plafond annuel des dépenses fixé à 4,4 Mrd CHF. Dans le même temps et dans le même rapport, il attire cependant l'attention sur le fait que le profil de prestations décrit ne pourra pas être mis en œuvre avec lesdites valeurs de référence, et ce pour des raisons liées notamment au personnel et aux finances.

Environ un mois et demi après la présentation du rapport sur l'armée, la Commission de politique de sécurité du Conseil des Etats charge le DDPS d'élaborer différents modèles d'armée avec des effectifs réglementaires divers et différents profils de prestations. Pour assurer un financement durable d'une armée comprenant 100'000 militaires, le DDPS démontre un besoin de 5,1 Mrd CHF par année, ainsi que 6,2 Mrd CHF d'incitation financière ; réparti sur 20 ans, cela représentait annuellement un

besoin financier global pour l'armée de 5,4 Mrd CHF. Dans un compromis tout helvétique le Parlement se prononça le 29 septembre 2011 pour un effectif réglementaire de 100'000 militaires et un plafond des dépenses fixé à 5 Mrd CHF; montant comprenant la suppression des lacunes en équipement et le remplacement des avions de combat. La mise en œuvre du profil de prestations nécessitait, par conséquent, des économies d'un ordre de grandeur de 400 millions de francs par année.

Rapport explicatif ayant trait au développement de l'armée

Sur la base des valeurs de référence parlementaires, les travaux de planification du développement l'armée se sont poursuivis depuis l'automne 2010. Afin de rester dans le cadre financier décidé, différentes économies se sont avérées nécessaires, par exemple par la mise hors service rapide et importante de biens d'équipement devenus obsolètes et par une réduction massive des biens immobiliers.

Les travaux de planification au sein de l'armée étaient déjà bien avancés, lorsque le Conseil fédéral a décidé d'adapter, à son tour, le 25 avril 2012 les valeurs de référence pour la planification. S'il confirmait bien l'effectif réglementaire de l'armée, il réduisait cependant le plafond des dépenses à 4,7 Mrd CHF par année (inclus l'acquisition des avions de combat). Cet arrêté constituait la base pour l'élaboration du Rapport explicatif concernant la modification des bases légales liées au DEVA, que le Conseil fédéral mit en consultation publique le 26 juin 2013. Afin de rester dans le cadre financier voulu par le Conseil fédéral, d'autres économies importantes durent être prises. En plus des mesures d'économies déjà prévues avec un budget à 5 Mrd CHF, des suppressions supplémentaires dans l'immobilier et une réduction considérable du profil de prestations étaient à envisager. Malgré une légère diminution des coûts d'exploitation, un

plafond des dépenses à 4,7 Mrd CHF aurait eu avant tout des effets extrêmement négatifs, à moyen-long terme, sur les dépenses d'investissement. Ces derniers auraient à ce point diminué qu'un développement durable de l'armée n'aurait été guère faisable. Il aurait fallu, avant tout, renoncer successivement à de nombreuses capacités de défense contre une attaque armée.

Le concept proposé par le Conseil fédéral n'obtint pas la majorité en consultation. Les partis bourgeois, le gros des cantons et une majorité des organisations ayant pris position exigèrent des améliorations de fond et proposèrent en plus une augmentation du plafond des dépenses. Allant dans la même direction, une motion adoptée par le Conseil national et le Conseil des Etats chargea le Conseil fédéral de mettre en œuvre, sans réduction, l'arrêté fédéral du 29 septembre 2011. Le 30 octobre 2013, Le Conseil fédéral cédait et relevait le plafond à 5 Mrd CHF.

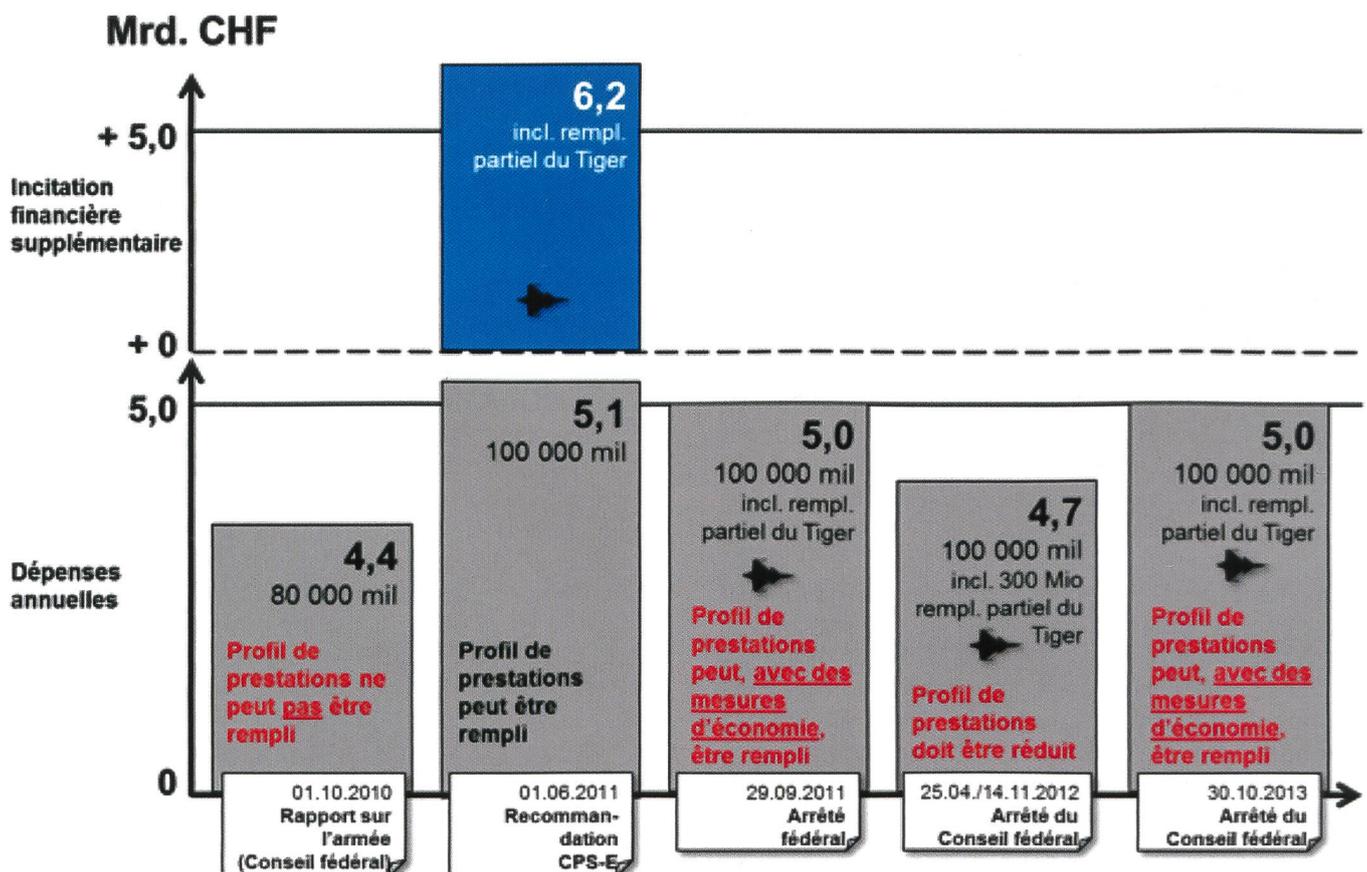
Message DEVA

L'arrêté du Conseil fédéral du 30 octobre 2013 constitua la base pour l'élaboration du Message portant sur les changements des bases légales liées au développement de l'armée et pour l'ensemble des concepts propres à l'armée. Le Message fut envoyé au Parlement le 3 septembre 2014. Dans le même temps, les valeurs de référence financières ont elles aussi été modifiées pour deux raisons. La première provient de la décision du

Conseil fédéral de s'écarter d'une motion, qui prescrivait de régler le budget de l'armée au moyen d'un plafond des dépenses. L'armée doit ainsi nouvellement disposer d'une enveloppe financière à quatre ans. La différence principale entre un plafond des dépenses et une enveloppe financière réside dans le fait que l'enveloppe financière est décidée par arrêté fédéral simple sur la base d'un Message du Conseil fédéral. Cela augmente la responsabilité tant du Conseil fédéral que du Parlement d'accorder réellement les moyens financiers demandés dans le cadre de l'acceptation annuelle du budget.

La seconde raison est le refus par le peuple, le 18 mai 2015, de la loi sur le fonds *Gripen*. L'acquisition du *Gripen* aurait grevé le budget de l'armée, entre 2014 et 2024, avec une moyenne d'environ 300 millions CHF par année. Le refus de la loi sur le fonds *Gripen* ne change rien au besoin fondamental de l'armée de disposer d'un budget conforme à la hauteur prévue initialement de 5 Mrd CHF, parce qu'il est toujours nécessaire d'acquérir de nouveaux avions de combat, et ce en plus de vastes remplacements de systèmes dédiés au maintien et au développement de capacités nécessaires. Ces dépenses se produiront simplement plus tard que prévu initialement. Le Conseil fédéral tira alors les conséquences de cette situation, si bien qu'il fixa le 3 septembre 2014 la hauteur de la première enveloppe financière à 19,5 Mrd CHF au maximum pour la période 2017-2020. A moyen terme, c-à-d pour la période 2017-2020, il sera néanmoins absolument nécessaire de disposer d'une enveloppe

Aperçu des directives liées aux valeurs de référence du DEVA (finances et effectif réglementaire).



financière d'au moins 20 Mrd CHF, de façon à ce que le profil de prestations et le spectre capacitaire de l'armée puissent être maintenus.

Perspectives

Un cadre financier approprié et stable est une condition pour que l'armée puisse remplir ses tâches, effectuer les prestations exigées, maintenir les capacités nécessaires et pouvoir les développer à temps. Après plusieurs années dans un sens et dans l'autre, le Conseil fédéral et le Parlement se sont enfin mis d'accord, à l'automne 2013, sur des conditions cadres obligatoires pour le développement futur de l'armée.

Cependant, de nouveaux nuages sombres apparaissent déjà dans le ciel financier: début 2015, la cheffe du département fédéral des finances a informé publiquement sur les déficits dans les comptes 2014 de la Confédération. Les prévisions pour les années à venir s'étant aussi fortement dégradées, le Conseil fédéral n'a pas hésité à prendre des « mesures correctives » sous forme, entre autres, de réduction budgétaire. Si les moyens financiers de l'armée devaient être réduits en raison de programmes d'épargne, cela entraînerait avant tout des suppressions

dans l'investissement en nouveaux systèmes, du fait que les coûts d'exploitation ne peuvent plus être significativement diminués. Il faudrait également renoncer à plusieurs capacités – avec des conséquences pour le profil de prestations de l'armée. Si l'armée ne pouvait pas – comme cela est prévu avec le DEVA – être complètement équipée, l'augmentation envisagée de la disponibilité, notamment dans le cas d'événements non prévisibles ou survenant par surprise (par exemple de grandes catastrophes naturelles, des catastrophes technologiques, une menace terroriste imminente et persistante), serait aussi remise en question.

La politique s'est clairement opposée, dans le cadre de la consultation publique, à un modèle d'armée avec un plafond des dépenses à 4,7 Mrd CHF (cela représenterait une enveloppe financière à quatre ans de 18,8 Mrd CHF). Si, dès le début de la mise en œuvre du DEVA, les moyens financiers à disposition devaient s'avérer insuffisants – autrement dit si la première enveloppe financière à quatre ans bougeait à hauteur de 19 Mrd CHF – le concept actuellement disponible ne pourrait alors pas être réalisé comme planifié.

P. B.

